

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de restauration des ferronneries d'art du barrage des Settons

(Art R2123-1 du code de la commande publique)

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 15 septembre 2026 à 12:00

Référence de la consultation :
DDT58_SGL_FERRONNERIEDART_2026

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre
Cité Colbert - rue Simone Veil - 58000 NEVERS cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de restauration des ferronneries d'art du barrage des Settons
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	0
	Délai de validité des offres	90 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois maxi
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Désignation de l'acheteur.....	5
3.2 - Représentant de l'acheteur.....	5
3.3 - Maîtrise d'oeuvre.....	6
3.4 - Contrôle technique.....	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 – Présentation des candidatures et des offres.....	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de restauration des ferronneries d'art du barrage des Settons

La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux de restauration des ferronneries d'arts du barrage des Settons.

Ce barrage maçonné, construit entre 1855 et 1858 (et conforté par le masque Levy en 1903) est dans un état satisfaisant mais vieillissant. L'ouvrage est sur un site classé au titre de l'environnement et en cours d'instruction pour classement de l'ouvrage.

Les travaux visent à restaurer les ferronneries d'arts afin d'améliorer leur pérennité dans les décennies à venir. Ils portent sur les éléments suivants :

- Escalier métallique de la salle des manœuvres
- Garde-corps des puits
- Garde-corps des vannes de surface
- Garde-corps de la retenue
- Plastrons centraux des garde-corps
- La grille de protection de la source de « La petite école » en rive droite
- Descentes d'eaux pluviales de la tour de prise
- Grilles d'évacuation des eaux pluviales de la crête
- Plaque commémorative d'inauguration du barrage

Lieu(x) d'exécution :

Barrage des Settons

58230 Montsauche-les-Settons

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché est un marché public simple.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les prestations sont détaillées ci-dessous :

Désignation
Réalisation et pose d'un barreau de l'escalier en remplacement du barreau manquant. Restauration : - Des garde-corps des puits du masque Levy et leur portillon - Des garde-corps des vannes de surface, le portillon d'accès aux vannes depuis la crête et le portillon d'accès à la retenue depuis les vannes de surface Restauration de la grille de protection de la source de « La petite école » en rive droite Remplacement des plastrons manquants ou trop dégradés pour être restaurés) : - Des garde-corps de la retenue en périphérie du masque Levy - Des garde-corps en périphérie de la tour de prise - Des garde-corps et portillons implantés le long de la crête au droit de la tour de prise Restauration et renforcement des descentes d'eaux pluviales de la tour de prise Restauration des grilles d'évacuation des eaux pluviales de la crête Restauration de la plaque commémorative d'inauguration du barrage

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45453000-7	Travaux de remise en état et de remise à neuf
45212350-4	Bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural particulier

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Désignation de l'acheteur

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage : Etat - Préfète de la Nièvre

3.2 - Représentant de l'acheteur

Représentant du pouvoir adjudicateur :

M. le directeur départemental des territoires de la Nièvre (DDT58)

Cité Colbert - rue Simone Veil - 58000 NEVERS Cedex

3.3 - Maîtrise d'oeuvre

La maîtrise d'oeuvre est assurée par :

Groupement EGIS Lyon
170 Avenue Thiers
69006 LYON

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Maîtrise d'œuvre complète.

3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre peuvent s'ils le souhaitent faire exécuter des tests ou contrôles extérieurs à tout moment du chantier.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

S.A.R.L. A3 COORDINATIONS & DIAGS
PARC COMITEC
1-3 Rue Ampère
18000 BOURGES

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Les plans
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb
- Diagnostic de l'état des garde-corps
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- L'attestation de visite
- Les déclarations de travaux (DT) et les réponses des exploitants de réseaux

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat depuis la plateforme PLACE. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certification FNTF 7221 ou Qualibat 4493 acceptée. Certification ou tout moyen de preuve équivalent accepté (Autres organisme de certification, références pertinentes, etc.)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité	Oui
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Oui
Le sous-détail des prix unitaires	Oui
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Pour rappel, conformément au code de la commande publique, un candidat ayant omis de remettre son mémoire justificatif, ne se verra pas offrir la possibilité de régulariser son offre. Cette pièce étant essentielle pour évaluer son offre. En l'absence de mémoire justificatif remis à l'offre, le candidat obtiendra la note de 0 au critère correspondant.	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Oui
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Oui
La proposition faite par le candidat de calendrier détaillé décomposé. Pour rappel, conformément au code de la commande publique, un candidat ayant omis de remettre son calendrier détaillé d'exécution des travaux, ne se verra pas offrir la possibilité de régulariser son offre. Cette pièce étant essentielle pour évaluer son offre. En l'absence de calendrier détaillé remis à l'offre, le candidat obtiendra la note de 0 au critère correspondant.	Oui
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Toute offre remise sans attestation de visite sera déclarée irrégulière.

Les candidats devront se faire connaître et prendre rendez-vous auprès de la DDT58.

Contacts :

ddt-slsr-loire@nievre.gouv.fr

Rachel Allo 07 72 50 65 82 ou Sylvie Robe 03 58 12 64 52

Chaque candidat individuel ou groupement devra se faire représenter par au moins 1 personne qui assistera à la visite du site.

Une attestation de présence sera remise à l'issue de la visite et devra impérativement être jointe à l'offre. L'absence à la visite du site entraînera l'élimination du groupement ou du candidat individuel au stade de la candidature.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur le site (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un "guide utilisateur" téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les pré-requis et certificats électroniques nécessaires aux dépôts d'une offre dématérialisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Pour l'envoi courrier ou dépôt en main propre (aux heures d'ouverture)

Direction territoriale des territoires de la Nièvre SLSR/ SGL
A l'attention de Rachel Allo
Cité Colbert - rue Simone Veil
BP 20069
58028 NEVERS CEDEX

Tél : 03-58-12-65-89
Mobile : 07 72 50 65 82

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF, WORD, EXCEL, PPT, DWG, PNG, JPEG et JPG libre office odt
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
<i>2.1-Méthodologie de réalisation des ouvrages : restauration, remise en peinture, remplacement des éléments manquants ou dégradés, exécution sur site ou en atelier, disposition de mise en sécurité du chantier, etc.</i>	15.0
<i>2.2-Moyens humains et matériels affectés à l'opération : détail des moyens par type d'ouvrage et/ou par opération, rendements envisagés au vu des contraintes, etc.</i>	10.0
<i>2.3-Prise en compte des enjeux et contraintes : présence de plomb, ouvrages en exploitation (accès à la chambre des manœuvres et aux puits), intégration des possibles contraintes de coactivité, présence de public, sécurisation risque de chute dans la retenue, la tour de prise, les puits, conservation du patrimoine classé, etc.</i>	15.0
3-Délai d'exécution - Planning	20.0

Le sommaire du mémoire technique du candidat devra suivre l'organisation des critères de notation.

La note Prix sera calculée comme suit (avec le montant figurant au DQE ou à la DPGF, éventuellement rectifié) :

Pb = prix le plus bas

Pi = prix de l'offre du candidat « i »

Npi = Note du candidat « i »

$Npi = 100 \times (Pb/Pi)$

Les notes sont arrondies au dixième.

La note Délai sera calculée comme suit :

Le délai d'exécution est proposé par le candidat dans la limite fixée par les documents du marché. Le délai d'exécution devra clairement apparaître sur le calendrier prévisionnel à remettre par le candidat dans son offre. Le candidat peut librement définir dans son calendrier prévisionnel la réalisation en simultanée ou l'enchaînement avec ou délai des tâches.

La note Délai sera calculée sur la base du délai global proposé par le candidat au planning général. Le délai global, en jour calendaire, sera obtenu par soustraction de la date de démarrage proposée, à la date d'achèvement des travaux proposée par le candidat au planning prévisionnel qu'il aura lui-même établi. Les éventuels "temps morts" sans exécution de prestation entre 2 tâches ne seront pas conservés au délai global, l'enchaînement et/ou la réalisation en simultanée de plusieurs prestations étant dépendant d'un autre marché relatif aux peintures des garde-corps.

Di = délai de l'offre du candidat « i » = Date d'achèvement des travaux - Date de démarrage

Db = délai le plus bas

Ndi = Note du candidat « i »

$Ndi = 100 \times (Db/Di)$

Les notes sont arrondies au dixième.

Le planning devra être cohérent avec les moyens humains présentés.

Pour les sous-critères de la valeur technique, la notation est établie par points entiers comme suit :

Critère non renseigné = 0

Très insuffisant = 1

Insuffisant = 2

Acceptable = 3

Satisfaisant = 4

Très satisfaisant = 5

Les notes de chaque critère ou sous-critère sont pondérées en application des pourcentages de pondération.

La somme des notes pondérées attribuées donne une note finale sur 100.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Les demandes des entreprises sont à déposer sur PLACE

Les candidats ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.